

Extrait du Procès-Verbal  
Ou  
Copie de Résolution

**MUNICIPALITÉ  
DE SAINT-CALIXTE**

À la séance ordinaire du conseil de la  
Municipalité de Saint-Calixte

Tenue le 12 juillet 2021 et à laquelle étaient présents son honneur

Le maire **M. Michel Jasmin**

Et les conseillers suivants :

**M. Keven Bouchard, conseiller**  
**Mme Josiane Pin, conseillère**  
**M. Richard Duquette, conseiller**  
**M. Pierre Guoin, conseiller**

**Était également présente :**

**Mme Liette Martel, directrice générale adjointe**  
**agissant à titre de secrétaire de la séance.**

Résolution : 2021-07-12-227

**ANNULATION DU CONTRAT AVEC LA SPCA LANAUDIÈRE BASSES-  
LAURENTIDES ET AUTORISATION À DEMANDER UN APPEL D'OFFRES  
POUR LE CONTRÔLE ANIMALIER SUR LE TERRITOIRE DE LA  
MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE depuis 2010, la municipalité donne le contrat de gré à gré à la SPCA Basses-Laurentides pour le contrôle animalier sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut favoriser un marché de la libre concurrence pour permettre à toutes les entreprises œuvrant dans le même domaine de la région de soumettre un prix pour les services de contrôle animalier;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Calixte dans sa quête d'offrir un excellent service à sa population désire recevoir la meilleure offre qualité-prix à offrir à nos citoyens;

CONSIDÉRANT QU' en aucun cas, le fait de retourner en appel d'offres ne sous-entend que la municipalité n'est pas satisfaite du service offert par la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER RICHARD DUQUETTE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

D'AVISER la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides que son contrat avec la municipalité, pour le contrôle animalier sur son territoire, prendra fin le 31 octobre 2021 et ce, conformément à l'article 8 du contrat.

D'AUTORISER le directeur général à demander un appel d'offres par soumissions pour le contrôle animalier sur son territoire auprès de différentes entreprises œuvrant dans le domaine, incluant la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides.

**Le vote est demandé :** Mme la conseillère Josiane Pin et M. le maire, Michel Jasmin, votent contre la proposition alors que MM. les conseillers Keven Bouchard, Richard



Duquette et Pierre Gouin votent pour la proposition. **La résolution est donc adoptée à la majorité.**

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUILLET 2021.



Copie conforme et certifiée  
ce 19 juillet 2021  
Lette Martel  
Lette Martel, Directrice générale adjointe

